



Qu'est-ce que la part réservataire ?

Par **Visiteur**, le **19/03/2007** à **14:03**

Qu'est-ce que la part réservataire ?

Il s'agit de la part d'héritage que la loi accorde à certains héritiers et dont ils ne peuvent être privés. Ce sont les descendants et à défaut de descendants, le conjoint survivant.